

ARRETE DU MAIRE



0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Portant prolongation de l'arrêté n° 074/2024

**Occupation du domaine public**  
**Pose d'une grue 17 rue Lieutenant Lespagnol**  
**Du 9 juillet 2024 au 11 juillet 2024 inclus de 7h00 à 17h00.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure  
VU La demande de monsieur Maxime LENTZ, entreprise Schoenenberger

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'interdire le stationnement et la circulation pour la pose d'une grue mobile 17 rue du Lieutenant Lespagnol.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Monsieur Maxime Lentz est autorisé à installer une grue au niveau du 17 rue du Lieutenant Lespagnol sur le trottoir et empiétant sur la chaussée  
**Du 09/07/2024 au 11/07/2024 inclus de 7h00 à 17h00.**
- Article 2** Pour la fluidité de la circulation, le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant devant le N° 17 rue du Lieutenant Lespagnol et en face jusqu'au bureau de tabac.
- Article 3** La rue du Lieutenant Lespagnol sera barrée au niveau du N° 12 et N° 13 rue du Lieutenant Lespagnol, et de l'autre côté rue des Serruriers et au niveau du N° 14 rue du Lieutenant Lespagnol **du 09/07/2024 au 11/07/2024 inclus de 7h00 à 17h00.**
- Article 4** La circulation sera déviée vers la rue de l'école, rue de la Bruche, rue de l'église avec des panneaux de déviations au rond- point de la fontaine et au carrefour de la boulangerie Troestler.
- Article 5** La grue sera stockée du 9 juillet 2024 au 11 juillet 2024 inclus à partir de 17 heures jusqu'à 7 heures après le croisement rue d'Entzheim, rue Germain Muller et rue Albert Schweitzer.
- Article 6** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux, elle devra s'assurer du maintien de la circulation des véhicules. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 7** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.

**Article 8**

Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 9**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- CTS et CTBR
- Monsieur Maxime LENTZ, entreprise Schoenenberger
- Distribution aux riverains

Holtzheim le 5 juillet 2024

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

